# REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Commune - COMMUNE DE VERLINGHEM (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21590611600011

POSTE COMPTABLE: SERVICE DE GESTION COMPTABLE ARMENTIERES

M. 14

Budget primitif voté par nature

**BUDGET: COMMUNE DE VERLINGHEM (3)** 

**ANNEE 2023** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23
	23
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	31
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	32
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	36
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	37
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	38
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	40
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	41
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
A4 - Etat des provisions	43
A5 - Etalement des provisions	44
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	45
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	46
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	47
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	48
A8 - Etat des charges transférées	49
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	50
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	51
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	52
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	53
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	54
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	55
B1.6 - Etat des engagements reçus	56
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	57
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	59
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	60
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	61
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	62
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	65
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	66
C3.2 - Liste des établissements publics créés	67
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	68
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	69
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	70
D2 - Arrêté et signatures	71

- (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 59611				

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 665
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :	4
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
METROPOLE EUROPEENE DE LILLE	

Potentiel fiscal et financier (1)  Fiscal Financier		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate	
		(population DGF)		
0,00	0,00	0,00	0,00	

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	791,30	0,00
2	Produit des impositions directes/population	439,37	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	746,97	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	645,10	0,00
5	Encours de dette/population	129,55	0,00
6	DGF/population	47,69	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	36,15 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	107,56 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	86,36 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	17,34 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<sup>(1)</sup> Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : 657362 6574

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ....... du ......).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II  VUE D'ENSEMBLE A1					
<u> </u>	FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES DE LA SECTION DE RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT FONCTIONNEMENT					
V O T E	O CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES T AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) 2 210 645,00		1 990 665,26			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 219 979,74			
S	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 210 645,00	2 210 645,00			
		INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 427 584,00	574 906,69			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	337 355,00	64 769,77			
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)			
T S	(2)	0,00	1 125 262,54			
i	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 764 939,00	1 764 939,00			
·		TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 975 584,00	3 975 584,00			

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la

comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

# **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	845 685,00	0,00	1 012 254,00	1 012 254,00	1 012 254,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	726 117,00	0,00	762 260,00	762 260,00	762 260,00
014	Atténuations de produits	35 052,00	0,00	35 052,00	35 052,00	35 052,00
65	Autres charges de gestion courante	248 031,00	0,00	278 268,00	278 268,00	278 268,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 854 885,00	0,00	2 087 834,00	2 087 834,00	2 087 834,00
66	Charges financières	7 161,00	0,00	4 831,00	4 831,00	4 831,00
67	Charges exceptionnelles	13 601,00	0,00	9 650,00	9 650,00	9 650,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	1 885 647,00	0,00	2 108 815,00	2 108 815,00	2 108 815,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 830,00		1 830,00	1 830,00	1 830,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	101 830,00		101 830,00	101 830,00	101 830,00
	TOTAL	1 987 477,00	0,00	2 210 645,00	2 210 645,00	2 210 645,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 210 645,00

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	100,00	0,00	100,26	100,26	100,26
70	Produits services, domaine et ventes div	123 855,00	0,00	157 055,00	157 055,00	157 055,00
73	Impôts et taxes	1 468 615,00	0,00	1 603 297,00	1 603 297,00	1 603 297,00
74	Dotations et participations	176 645,00	0,00	207 493,00	207 493,00	207 493,00
75	Autres produits de gestion courante	20 170,00	0,00	21 720,00	21 720,00	21 720,00
	Total des recettes de gestion courante	1 789 385,00	0,00	1 989 665,26	1 989 665,26	1 989 665,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 800,93	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	1 791 185,93	0,00	1 990 665,26	1 990 665,26	1 990 665,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	8 570,28		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	des recettes d'ordre de fonctionnement	8 570,28		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 799 756,21	0,00	1 990 665,26	1 990 665,26	1 990 665,26

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	219 979,74
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 210 645,00

# Pour information :

		Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	101 830,00	dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du
D'INVESTISSEMENT (6)		capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de
` '		l'établissement.

<sup>(1)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>(2)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<sup>(3)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

# DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 500,00	8 640,00	6 800,00	6 800,00	15 440,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	459 237,72	20 505,00	588 250,00	588 250,00	608 755,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 182 112,00	308 210,00	786 790,00	786 790,00	1 095 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 661 849,72	337 355,00	1 381 840,00	1 381 840,00	1 719 195,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 916,00	0,00	32 319,00	32 319,00	32 319,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	100 916,00	0,00	32 319,00	32 319,00	32 319,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
Total de	es dépenses réelles d'investissement	1 762 765,72	337 355,00	1 414 159,00	1 414 159,00	1 751 514,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 570,28		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	28 168,00		13 425,00	13 425,00	13 425,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	36 738,28		13 425,00	13 425,00	13 425,00
	TOTAL	1 799 504,00	337 355,00	1 427 584,00	1 427 584,00	1 764 939,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 764 939,00

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	116 543,00	64 769,77	3 180,23	3 180,23	67 950,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	00,0	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	116 543,00	64 769,77	3 180,23	3 180,23	67 950,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	129 230,89	0,00	56 471,46	56 471,46	56 471,46
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	529 230,89	0,00	456 471,46	456 471,46	456 471,46
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes réelles d'investissement	645 773,89	64 769,77	459 651,69	459 651,69	524 421,46
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 830,00		1 830,00	1 830,00	1 830,00
041	Opérations patrimoniales (4)	28 168,00		13 425,00	13 425,00	13 425,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	129 998,00		115 255,00	115 255,00	115 255,00
	TOTAL	775 771,89	64 769,77	574 906,69	574 906,69	639 676,46

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 125 262,54
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 764 939,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	101 830,00
---	------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = Ri 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	. 11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 012 254,00		1 012 254,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	762 260,00		762 260,00
014	Atténuations de produits	35 052,00		35 052,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	278 268,00		278 268,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	4 831,00 9 650,00 0,00	0,00 0,00 1 830,00 0,00	4 831,00 9 650,00 1 830,00 0,00
022	Dépenses imprévues	6 500,00		6 500,00
023	Virement à la section d'investissement		100 000,00	100 000,00
Dép	enses de fonctionnement – Total	2 108 815,00	101 830,00	2 210 645,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	<del></del>

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 210 645,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	32 319,00	0,00	32 319,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 095 000,00		1 095 000,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	15 440,00	0,00	15 440,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	608 755,00	0,00	608 755,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	13 425,00	13 425,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 28	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dé	penses d'investissement – Total	1 751 514,00	13 425,00	1 764 939,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 764 939,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	H
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

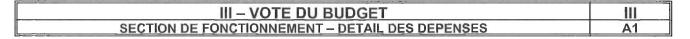
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100,26		100,26
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	157 055,00		157 055,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 603 297,00		1 603 297,00
74	Dotations et participations	207 493,00		207 493,00
75	Autres produits de gestion courante	21 720,00	0,00	21 720,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	1 990 665,26	0,00	1 990 665,26

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	219 979,74
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 210 645,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	56 471,46	0,00	56 471,46
13	Subventions d'investissement	<u>67 950,0</u> 0	0,00	67 950,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	13 425,00	13 425,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	- /	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	1	0,00
27 28	Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		1 830,00	1 830,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		100 000,00	100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	124 421,46	115 255,00	239 676,46

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 125 262,54
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	400 000,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 764 939,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	845 685,00	1 012 254,00	1 012 254,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	192 300,00	192 300,00
60611	Eau et assainissement	8 300,00	8 300,00	8 300,00
60612	Energie - Electricité	95 000,00	139 000,00	139 000,00
60613	Chauffage urbain	140 000,00	204 500,00	204 500,00
60621	Combustibles	2 500,00	2 850,00	2 850,00
60622	Carburants	5 500,00	5 500,00	5 500,00
60623	Alimentation	2 800,00	2 800,00	2 800,00
60624	Produits de traitement	2 800,00	4 800,00	4 800,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 300,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	4 500,00	4 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	14 000,00	18 000,00	18 000,00
60633	Fournitures de voirie	300,00	900,00	900,00
60636	Vêtements de travail	2 200,00	2 200,00	2 200,00
6064	Fournitures administratives	4 200,00	4 200,00	4 200,00
6065	Livres, disques, (médiathèque)	1 362,00	1 310,00	1 310,00
6067	Fournitures scolaires	5 803,00	5 494,00	5 494,00
6068	Autres matières et fournitures	6 400,00	7 000,00	7 000,00
611	Contrats de prestations de services	171 900,00 4 500.00	2 500,00	2 500,00
6135	Locations mobilières		4 000,00	4 000,00
61521 615221	Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics	71 000,00 10 000,00	38 000,00 22 000,00	38 000,00 22 000,00
615228	Entretien, reparations outments publics Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	2 000,00	2 000,00
615231	Entretien, reparations voiries	13 000,00	12 000,00	12 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	69 000,00	59 000.00	59 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000.00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 500,00	5 250,00	5 250,00
6156	Maintenance	32 600,00	33 000,00	33 000,00
6161	Multirisques	9 000,00	21 000,00	21 000,00
617	Etudes et recherches	500,00	17 500,00	17 500,00
6182	Documentation générale et technique	1 050,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	200,00	200,00	200,00
6188	Autres frais divers	100,00	24 650,00	24 650,00
6226	Honoraires	9 000,00	8 400,00	8 400,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6228	Divers	100,00	100,00	100,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	3 500,00	3 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00	24 500,00	24 500,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	500,00
6237	Publications	15 000,00	17 800,00	17 800,00
6238	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6247	Transports collectifs	2 700,00	3 100,00	3 100,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	500,00	500,00
6256	Missions	100,00	100,00	100,00
6257	Réceptions	50,00	100,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	5 500,00	5 500,00
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	5 000,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	800,00	800,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 680,00	1 800,00	1 800,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	300,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00	8 800,00	8 800,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	7 880,00	7 000,00	7 000,00
6288	Autres services extérieurs	68 560,00	59 500,00	59 500,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	3 000,00	3 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	726 117,00	762 260,00	762 260,00
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	11 500,00	11 500,00
6331	Versement mobilité	8 428,00	8 540,00	8 540,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	403,00	408,00	408,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 865,00	8 166,00	8 166,00
6411	Personnel titulaire	428 052,00	443 630,00	443 630,00
6413	Personnel non titulaire	66 932,00	67 981,00	67 981,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	80 787,00	81 067,00	81 067,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	95 490,00	97 966,00	97 966,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 711,00	2 652,00	2 652,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 219,00	16 720,00	16 720,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 330,00	1 330,00	1 330,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 000,00	5 000,00	5 000,00

Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
art (1)				
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6488	Autres charges	400,00	400,00	400,00
014	Atténuations de produits	35 052,00	35 052,00	35 052,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	35 052,00	35 052,00	35 052,00
65	Autres charges de gestion courante	248 031,00	278 268,00	278 268,00
6518	Autres	3 510,00	4 700,00	4 700,00
6531	Indemnités	71 870,00	72 324,00	72 324,00
6532	Frais de mission	0,00	100,00	100,00
6533	Cotisations de retraite	8 060,00	8 069,00	8 069,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 626,00	5 735,00	5 735,00
6535	Formation	2 500,00	2 500,00	2 500,00
65372	Cotis, fonds financt alloc, fin mandat	40,00	55,00	55,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 318,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	4 782,00	300,00	300,00
65548	Autres contributions	2 050,00	2 100,00	2 100,00
657362	Subv. fonct. CCAS	16 000,00	31 000,00	31 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	132 269,00	150 375,00	150 375,00
65888	Autres	6,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	1 854 885,00	2 087 834,00	2 087 834,00
66	Charges financières (b)	7 161,00	4 831,00	4 831,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 161,00	4 831,00	4 831,00
67	Charges exceptionnelles (c)	13 601,00	9 650,00	9 650,00
6713	Secours et dots	400,00	400,00	400,00
6714	Bourses et prix	4 900,00	4 900,00	4 900,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	700,00	700,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	7 301,00	3 150,00	3 150,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	300,00	300,00	300,00
678	Autres charges exceptionnelles	200,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	10 000,00	6 500,00	6 500,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	1 885 647,00	2 108 815,00	2 108 815,00
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 830,00	1 830.00	1 830,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	1 830,00	1 830,00	1 830,00
	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	101 830,00	101 830,00	101 830,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	101 830,00	101 830.00	101 830,00
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	1 987 477,00	2 210 645,00	2 210 645,00

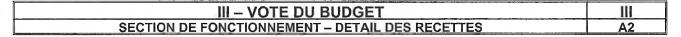
1564	RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
Ville II	Process allowed the second sec	+	1001
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
Circle 1	(ic. vitar li laskimanos) anelitir estacuno.	=	(6%)
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 210	645,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre,  $DF 042 \approx RI 040$ .
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	100,00	100,26	100,26
6419	Remboursements rémunérations personnel	100,00	100,26	100,26
70	Produits services, domaine et ventes div	123 855,00	157 055,00	157 055,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 800,00	3 000,00	3 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	55,00	55,00	55,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	120 000,00	154 000,00	154 000,00
73	Impôts et taxes	1 468 615,00	1 603 297,00	1 603 297,00
73111	Impôts directs locaux	1 049 233,00	1 170 915,00	1 170 915,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	100,00	100,00
73211	Attribution de compensation	307 483,00	307 483,00	307 483,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	24 675,00	24 675,00	24 675,00
73221	FNGIR	124,00	124,00	124,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 000,00	30 000,00	30 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	19 100,00	20 000,00	20 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	48 000,00	50 000,00	50 000,00
74	Dotations et participations	176 645,00	207 493,00	207 493,00
7411	Dotation forfaitaire	63 000,00	73 710,00	73 710,00
74121	Dotation de solidarité rurale	32 000,00	43 637,00	43 637,00
74127	Dotation nationale de péréquation	4 000,00	9 736,00	9 736,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	333,00	333,00
744	FCTVA	1 257,00	675,00	675,00
74718	Autres participations Etat	100,00	133,00	133,00
7473	Participat° Départements	0,00	100,00	100,00
74748	Participat <sup>o</sup> Autres communes	28 140,00	33 600,00	33 600,00
7482	Compens, perte taxe add. droits mutation	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74834	Etat - Compens, exonérat° taxes foncière	5 370,00	5 469,00	5 469,00
748388	Autres	0,00	100,00	100,00
7488	Autres attributions et participations	2 778,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	20 170,00	21 720,00	21 720,00
752	Revenus des immeubles	18 420,00	20 000,00	20 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 750,00	1 720,00	1 720,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	1 789 385,00	1 989 665,26	1 989 665,26
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 800,93	1 000,00	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 800.93	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0.00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 791 185,93	1 990 665,26	1 990 665,26
	= a+b+c+d	1791103,93	1 390 003,20	1 990 003,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	8 570,28	0,00	0,00
791	Transferts charges de gestion courante	8 570,28	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	8 570,28	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 799 756,21	1 990 665,26	1 990 665,26

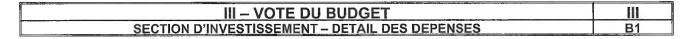
	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	219 979,74
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 210 645,00

# Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	20 500,00	6 800,00	6 800,00
2031	Frais d'études	8 700,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	6 800,00	6 800,00	6 800,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	459 237,72	588 250,00	588 250,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	143 000,00	143 000,00
21311	Hôtel de ville	0,00	4 000,00	4 000,00
21312	Bâtiments scolaires	2 800,00	25 000,00	25 000,00
21318	Autres bâtiments publics	78 245,00	20 000,00	20 000,00
2135	Installations générales, agencements	116 500,00	108 000,00	108 000,00
2152	Installations de voirie	1 600,00	0,00	0,00 134 500,00
21534	Réseaux d'électrification	65 000,00 10 500,00	134 500,00 15 000,00	15 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	3 000.00	7 500,00	7 500,00
21578 2158	Autre matériel et outillage de voirie Autres installat°, matériel et outillage	20 000,00	34 000,00	34 000,00
2161	Oeuvres et objets d'art	47 000,00	25 000,00	25 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	37 000,00	19 500,00	19 500,00
2184	Mobilier	20 000,00	24 000,00	24 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	56 592,72	27 750,00	27 750,00
22	Immobilisations reques en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0.00	0,00	0,00
112	Opération d'équipement n° 112 (5)	135 000,00	0,00	0,00
114	Opération d'équipement n° 112 (5)	581 912,00	728 500,00	728 500,00
		266 000,00	8 290,00	8 290.00
116	Opération d'équipement n° 116 (5)	The state of the s		
117	Opération d'équipement n° 117 (5)	179 200,00	0,00	0,00
118	Opération d'équipement n° 118 (5)	9 000,00	0,00	0,00
119	Opération d'équipement n° 119 (5)	11 000,00	12 000,00	12 000,00
120	Opération d'équipement n° 120 (5)	0,00	16 000,00	16 000,00
121	Opération d'équipement n° 121 (5)	0,00	22 000,00	22 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 661 849,72	1 381 840,00	1 381 840,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 916,00	32 319,00	32 319,00
1641	Emprunts en euros	100 916,00	32 319,00	32 319,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	00,0
	Total des dépenses financières	100 916,00	32 319,00	32 319,00
Tota	al des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	00,0
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 762 765,72	1 414 159,00	1 414 159,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	8 570,28	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	8 570,28	0,00	0,00
4818	Charges à étaler	8 570,28	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	28 168,00	13 425,00	13 425,00
2313	Constructions	28 168,00	13 425,00	13 425,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	36 738,28	13 425,00	13 425,00
TOTAL DE	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 799 504,00	1 427 584,00	1 427 584,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	337 355.00
RESTES A REALISER (11)	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions	Vote (4)
	TOTAL DES DEP	1 764 939,00		

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement,
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	116 543,00	3 180,23	3 180,23
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	10 324,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	52 400,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	14 212,00	2 000,00	2 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	13 550,00	1 180,23	1 180,23
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	26 057,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	116 543,00	3 180,23	3 180,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	529 230,89	456 471,46	456 471,46
10222	FCTVA	121 052,89	53 430,46	53 430,46
10226	Taxe d'aménagement	8 178,00	3 041,00	3 041,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00	400 000,00	400 000,00
138	Autres subvent <sup>a</sup> invest, non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectato (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	529 230,89	456 471,46	456 471,46
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	645 773,89	459 651,69	459 651,69
021	Virement de la sect° de fonctionnement	100 000,00	100 000,00	100 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 830,00	1 830,00	1 830,00
4818	Charges à étaler	1 830,00	1 830,00	1 830,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	101 830,00	101 830,00	101 830,00
041	Opérations patrimoniales (9)	28 168,00	13 425,00	13 425,00
2031	Frais d'études	28 168,00	13 425,00	13 425,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	129 998,00	115 255,00	115 255,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	775 771,89	574 906,69	574 906,69

	RESTES A REALISER N-1 (10)	64 769,77
		+
R 001 SOLDE D'EXEC	CUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 125 262,54
		=
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 764 939,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DF 042.

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

# OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1) LIBELLE : Travaux de couverture & travaux intérieurs Eglise Saint-Chrysole

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	1 608 878,29	a 2 000,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	142 878,34	2 000,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	137 789,38	2 000,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 088,96	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 465 999,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 465 999,95	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
7	OTAL RECETTES AFFECTEES	c 12 369,77	d 1 180,23
13	Subventions d'investissement	12 369,77	1 180,23
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	12 369,77	1 180,23
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	11 550,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

# OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 114 (1) LIBELLE : Travaux accessibilité-isolation-assainissement salle de sport

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	34 327,66	a 157 500,00	728 500,00	b 728 500,00	ь 0,00
20	Immobilisations incorporelles	34 327,66	157 500,00	41 500,00	41 500,00	0,00
2031	Frais d'études	31 673,76	157 500,00	35 500,00	35 500,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 653,90	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	687 000,00	687 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	terrains					
2313	Constructions	0,00	0,00	687 000,00	687 000,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-886 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

# OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 116 (1) LIBELLE : Travaux raccord. électr.&mise aux normes électr. S. Tournebride

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	38 191,72	a 148 710,00	8 290,00	b 8 290,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	16 784,87	16 000,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	14 808,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 976,87	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 406,85	132 710,00	8 290,00	8 290,00	0,00
2313	Constructions	21 406,85	132 710,00	8 290,00	8 290,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	E 52 400,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	52 400,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	52 400,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-104 600,00
Excédent de financement si positif	
Beşoin de financement și négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colorines sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

# OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 117 (1) LIBELLE : Construction d'un complexe multisports chemin de la Tuilerie

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

	0.000
RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

# OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 118 (1) LIBELLE : Fourniture & pose nouveau syst. chauffage église Saint-Chrysole

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	· ·
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement,

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

# OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 119 (1) LIBELLE : Réaménagement & réhabilitation centre technique municipal

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	12 000,00	b 12 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-12 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

# OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 120 (1) LIBELLE : Aménagement d'un Dojo

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	16 000,00	b 16 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-16 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

# OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 121 (1) LIBELLE : Travaux réhab. salle tennis&vestiaires, création esp. stockage

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	22 000,00	b 22 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-22 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	2	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1	

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	Montant des remboursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du Trésor						
	Section 1					
5192 Avances de trésorerie						
	SCHOOL STATES OF STREET					
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerle liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	0,00	00'0	0,00

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

\(\lambda\)	N PAR NATURE DE DETTE
IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATU

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

						4 4 4 4 4								
					Emprunts	nerres a ror	Emprunts et dettes a l'origine du contrat		1000				Danibilité	
Nature			Date d'émission ou	Date du		Type de	, _	laux initial	ntal		Pério- dicité des	Profil	a) de	Caté- gorie
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	date de mobilisation (1)	premier rembour- sement	Nominal (2)	faux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	rembour- sements (6)	d'amor- tissement (7)	rembour- sement anticipé O/N	d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					200 000,00									
10000533059	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	25/09/2017		03/01/2018	200 000'00	ш		1,450	1,473		F	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00'0									
									1					
16441 Emprunts assortis d'une option					00'0									
de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
							P							
165 Dépôts et cautionnements recus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					00'0									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					00'0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0									
1676 Dettes envers					00'0									
locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									

					Emprunts e	t dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			,					Taux initial	ıitial				Possibilité	;
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prèteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
		Brace, ASSESSIO	September 1988					The same	The street	Spirote Company				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
		SANDARDING TANK		THE RESIDENCE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAME	200				THE RESIDENCE OF THE PERSON NAMED IN	SCHOOL STATE OF STREET	TOTAL PROPERTY.	STREET SHOWING	The Property of the	
Total général					500 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation,

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (d'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat,

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(8) Catágorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (of, la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(suite)	
166)	
et,	
s 16449	
OFS	
N PAR NATURE DE DETTE (h	
PAR N	
ARTITION	
- REP	
A2.2	

					ū	mprunts e	Emprunts et dettes au 01/01/N	2				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture èventuelle (11)	Capital restant dù au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		00'0		345 239,11					32 319,00	4 830,76	00'0	00,0
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		345 239,11					32 319,00	4 830,76	00'0	00'0
10000533059		00'0	A-1	345 239,11	9,75	ш		1,473	32 319,00	4 830,76	00'0	00'0
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	0,00	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		00'0			A A PARTIE A THE A PARTIE A PARTI		0,00	00'0	00'0	00'0
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	0,00	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (totat)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	0,00	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	0,00	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	0,00	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		00'0		345 239,11					32 319,00	4 830,76	00'0	00'0

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement
  - (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
  - (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérèts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérèts réglés à l'article 66111 « Intérèts réglés à l'article 6681.
  - (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>&gt;</b>	A2.3
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

# A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

					- 									
										Taux	Niveau			% par
Emprinte vantilée nar										maximal	du taux		Intérêts à	type de
The second secon				Type	Dirée	Dates des				après	à	Intérêts à paver	percevoir au	taux
structure de taux selon le	Organisme prêteur ou	107 1000	Capital restant	andious and		nériodes	Taux	Taux	Coff de sortie (7)	COLIVEY-	date de	an cours de	cours de	selon le
risque le plus eleve	chef de file	Nominal (2)	dû au 01/01/N (3)			bonifiées	minimal (5)	maximal (6)		ture	vote du	l'exercice (10)	l'exercice (le cas	capital
(Four chaque lights, molyter to				7	- 20					éventu-	budget		échéant) (11)	restant
										elle (8)	(6)			90
Echange de taux, taux variable														
simple plafonné (cap) ou														
encadré (tunnel) (A)				Ì	İ	I	I	1		I	١		Name and Address of the Owner, where	
TOTAL (A)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						00'0			00'0	00'0	00'0
			Section 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.									STATISTICS OF STREET		
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou														
multiplicateur jusqu'à 5 capé														
TOTAL (D)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL		00'0	00'0						00'0			00'0	0,00	00'0

<sup>(1)</sup> Réparir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture, Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

<sup>(8)</sup> Montant, index ou formule.

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à faux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

<sup>(10)</sup> Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

		2	- ANNEXES				2
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE	U BILAN - E	LA DET		LA REPARTITION	DE L'ENCOURS		A2.4
		A2.4 - TYPOLO	A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	TITION DE L'ENCO	URS (1)		
Ind	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'Indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de faux fixe contre faux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	-	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encaurs	100,00	00'0	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunn</i> el)	Montant en euros	345 239,11	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	00'0	00'0	00,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	00'0	00'0	00,00	00'0	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	00,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	00,00	00'0	00'0	00'0	00,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

% de l'encours Montant en euros

(F) Autres types de structures

Nombre de produits 0,00

00'0

N	A2.5
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

## A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emo	Emorunt couvert					4	Instrument de couverture	verture				
										Périodicité		Primes éventuelles	ntuelles
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de Pemprunt couvert	Capital restant Date de fin dù au 01/01/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		00'0					00'0				00'0	0,00	00'0
Taux variable simple (total)		0,00					00'0				00'0	0,00	00'0
Taux complexe (total) (2)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
Total		00'0					00'0				0,00	00'0	00'0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	Ν
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

## A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de l'in	Effet de l'instrument de couverture	ure		
Instruments de couverture		Taux payé	é	Taux recu (7)	(2)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)
(Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Réference de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture de couverture
Taux fixe (total)						00'0	00'0	
Taux variable simple (total)						00'0	00.00	
Taux complexe (total) (2)						00'0	00'0	
Total						00'0	00'0	
	- American							

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter al l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	Do	ont
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(ex : émissions publiques ou privées)					

<sup>(1)</sup> Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y alt pour autant transfert du contrat. (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

## A2.7 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

## A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT): €	

1				
	Procédure	Catégories de biens amortis	Durée	
	d'amortissement		(en années)	
	(linéaire, dégressif,			
	variable)			
	L	2031 Frais d'études	5	29/04/2014
	L	2033 Frais d'insertion	5	29/04/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

## A4 - ETAT DES PROVISIONS

A4 – ETAT DES PROVISIONS						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PR	OVISIONS SEMI-	BUDGETAIRES			
Provisions, pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

## A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

## **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		32 319,00	I 32 319,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	32 319,00	32 319,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	32 319,00	32 319,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	32 319,00	337 355,00	0,00	369 674,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(4)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

**RESSOURCES PROPRES** 

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		158 301,46	III 158 301,46
Ressourc	ces propres externes de l'année (a)	56 471,46	56 471,46
10222	FCTVA	53 430,46	53 430,46
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	3 041,00	3 041,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (3)	101 830,00	101 830,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		20
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	1 830,00	1 830,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	100 000,00	100 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	158 301,46	64 769,77	1 125 262,54	400 000,00	1 748 333,77

×		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	11	369 674,00
Ressources propres disponibles	IV	1 748 333,77
Solde	V = IV - II (6)	1 378 659,77

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(4)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(5)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<sup>(6)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
	Total des dépenses réelles	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	
	Total des dépenses d'ordre	0,00	
	TOTAL GENERAL	0,00	

## A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues d	le la TEOM	0,00
Dotations et parti	cipations reçues	0,00
Autres recettes d	e fonctionnement éventuelles	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
_	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

<sup>(1)</sup> Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

<sup>(4)</sup> Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)				
Article	(2) Libellé (2)	Montant		
Rembourser	ment d'emprunts et dettes assimilées	0,00		
Acquisitions	s d'immobilisations	0,00		
Opérations d	'équipement (1 ligne par opération)			
Autres dépe	nses éventuelles	0,00		
Opérations p	our compte de tiers (1 ligne par opération)			
020	Dépenses imprévues	0,00		
	Total des dépenses réelles	0,00		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00		
	Total des dépenses d'ordre	0,00		
TOTAL GENERAL		0,00		

## A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

	ATTENDED TO THE PROPERTY AND A STATE OF THE PROPERTY OF THE PR				
	RECETTES (1)				
Article (2)	Libellé (2)	Montant			
Souscription d'e	mprunts et dettes assimilées	0,00			
Dotations et sub	ventions reques	0,00			
Autres recettes	éventuelles	0,00			
Opérations pour c	ompte de tiers (1 ligne par opération)				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
	Total des recettes réelles	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00			
041	Opérations patrimoniales	0,00			
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	0,00			
	Total des recettes d'ordre	0,00			
	TOTAL GENERAL	0,00			

<sup>(1)</sup> Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8		

## A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTA	L		18 297,89	4 748,07	1 829,79	11 720,03
2019	Assurance Dommages Ouvrage travaux église	10	27/06/2019	9 727,61	3 891,04	972,76	4 863,81
2022	St-Chrysole Assurance Dommages Ouvrage travaux église St-Chrysole	10	31/03/2022	8 570,28	857,03	857,03	6 856,22

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862)	Solde (1)
	TOTA	L		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

N	A9
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

# A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
  (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
  (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
  (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
  (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
  (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	Ν
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - 8015 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

		0			•
Annuité garantie au cours de l'exercice	En capital	00'0	00'0	00°0	00'0
Annuitė gara	En intérêts (8)	00'0	00'0	00'0	00'0
Indices ou devises pouvant	modifier l'emprunt				
Catégorie d'emprunt	(2)				
de vote	Niveau de taux				
Taux à la date de vote du budget (6)	IX Index (4)				
T	Taux Taux actua- (3)				
Taux initial	Index T:				
	Taux (3)				
Périodi- cité des rem- bour-	sements (2)				
Durée rési-	duelle				
Capital restant		00'0	00'0	00'0	00'0
Montant initial		00'0	00'0	00'0	00'0
Organisme prêfeur ou chef de file					
Objet de					
Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Profil				
Ann mobilis pr d'amorti de Peme	Année				
Désignation du		Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors locements sociaux)	Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (nors logements sociaux)	Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	TOTAL GENERAL

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<sup>(2)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt. F. fixe; V. ; variable simple; C. complexe (d'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	! = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II.	1 990 665,26

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1 1/11	0.00
	<del></del>	-1

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réeiles de fonctionnement de ce même exercice.

IV ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

## **B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

<sup>(1)</sup> Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

<sup>(2)</sup> Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

## B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

<sup>(1)</sup> Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N. (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

## **B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subve	entions à verser en annuités		And co-co-co		0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			0,00	0,00	0,00		
Au profit d'organismes publics			0,00	0,00	0,00		
Au profit d'organismes privés (1)			0,00	0,00	0,00		
	TC	TAL			0.00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remptie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie,

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

## **B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00		
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00		
8028 Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00		
A l'exception de ceux reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
TOTAL			0,00	0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT)

		(A	rticle L	2311-7 du CGCT)	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)		Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
			INVE	STISSEMENT		
			FONC	TIONNEMENT		
657362	200	SUBVENTION	DE	CENTRE COMMUNAL	Etablissement de droit public	31 000,00
		FONCTIONNEMENT 2023		D'ACTION SOCIALE		0.000,00
				VERLINGHEM		
6574	123	SUBVENTION	DE	SYNDICAT AGRICOLE DE	Association	400,00
		FONCTIONNEMENT 2023		VERLINGHEM		
6574	126	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023	DE	LES ARTS GUSSES	Association	400,00
6574	203	SUBVENTION FONCTIONN	EMENT	ASS VER-MOTO-GHEM	Association	160,00
		2023				100,00
6574	100	SUBVENTION	DE	JOGGING DES FRAISES	Association	1 000,00
		FONCTIONNEMENT 2023		ASSOCIATION		
6574	101	SUBVENTION	DE	VERLINGHEM FOOT	Association	2 400,00
6574	104	FONCTIONNEMENT 2023 SUBVENTION	DE	JUDO CLUB VERLINGHEM	Association	4 500 00
03/4	104	FONCTIONNEMENT 2023	DE	JUDO CLUB VERLINGHEW	Association	1 500,00
6574	105	SUBVENTION	DE	VERLINGHEM LOISIRS	Association	3 000,00
		FONCTIONNEMENT 2023				
6574	106	SUBVENTION	DE	ASSOCIATION	Association	4 050,00
		FONCTIONNEMENT 2023		DEVELOPPEMENT MUSIQUE		
6574	107	SUBVENTION	DE	ASSOCIATION DES FAMILLES	Association	1 400,00
6574	108	FONCTIONNEMENT 2023 SUBVENTION	DE	DE VERLINGHEM CHORALE PAROISSIALE DE	Association	160.00
0074	100	FONCTIONNEMENT 2023	DE	VERLINGHEM	Association	160,00
6574	109	SUBVENTION	DE	MEMOIRE ET PATRIMOINE	Association	160,00
		FONCTIONNEMENT 2023		VIVANT DU VAL DE DEULE		
6574	110	SUBVENTION	DE	UNC/AFN VERLINGHEM	Association	800,00
		FONCTIONNEMENT 2023				ŀ
6574	112	SUBVENTION	DE	SCOUTS ET GUIDES DE	Association	400,00
6574	113	FONCTIONNEMENT 2023 SUBVENTION	DE	FRANCE ASSOCIATION POUR DON DU	Association	200,00
0014	110	FONCTIONNEMENT 2023	UL	SANG BENEVOLE	Association	200,00
6574	114	SUBVENTION	DE	AMICALE ANCIENS ELEVES	Association	160,00
1		FONCTIONNEMENT 2023		ECOLES CATHOLIQUES		
6574	115	SUBVENTION	DE	OCCE INSPECTION	Association	200,00
		FONCTIONNEMENT		EDUCATION LILLE LOMME		
6574	116	PSYCHOLOGUE SCOLAIRE		OCCE COOPERATIVE	A	4 000 00
00/4	116	SUBVENTION FONCTIONNEMENT TRANS	DE	OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE EC. GUTENBERG	Association	1 823,00
		SCOLAIRES SORTIES EVEIL		GOOLAINE EG. GOTENBERG		
6574	117	SUBVENTION	DE	ASSOCIATION PARENTS	Association	1 024,00
		FONCTIONNEMENT 2023		ELEVES (APE) ECOLE		
				GUTENBERG		
6574	118	SUBVENTION	DE	OGEC ECOLE SAINTE MARIE	Association	121 556,00
6574	119	FONCTIONNEMENT 2023 SUBVENTION	DE	OCEC ECOLE PAINTE MADIE	Association	1 522 00
03/4	113	FONCTIONNEMENT - LIVE		OGEC ECOLE SAINTE MARIE	Association	1 522,00
		PRIX 2023	LO DE			
6574	120	SUBVENTION	DE	ASSOCIATION PARENTS	Association	1 712,00
		FONCTIONNEMENT 2023		ELEVES (APEL) ECOLE STE		
				MARIE		
6574	121	SUBVENTION	DE	TENNIS CLUB VERLINGHEM	Association	1 800,00
6574	122	FONCTIONNEMENT 2023 SUBVENTION	DE	OCEC ECOLE SAINTE MARIE	Accordation	3 049 00
0014	122	FONCTIONNEMENT	DE	OGEC ECOLE SAINTE MARIE	Association	3 048,00
			LAIRES			
		SORTIES EVEIL 2023				1
6745	201	SUBVENTION EXCEPTION	NELLE	TENNIS CLUB VERLINGHEM	Association	650,00
		ENSEIGNEMENT COURS	TENNIS			
0745		EC. GUTENBERG	INTER S	05001100005::: ::		
	202	SUBVENTION EXCEPTION	NNELLE	SECOURS POPULAIRE	Association	2 500,00
6745		URGENCE S	EISME	FRANCAIS		

## COMMUNE DE VERLINGHEM - COMMUNE DE VERLINGHEM - BP - 2023

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
  (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
  (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

## B2.1 ~ SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

## B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	В3

## **B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

TOTAL Reste à employer au 01/01	1/N :		0,00	······································
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12	2/N :		0,00	

N	C1
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	2 1 2	FIRE DO LENSONNEE AO ONONN	1101000				
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EWE	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	5 (3)	BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS PT (4)
		EMPLOIS	SIOTAME	TOTAL	AGENTS	AGENTS	TOTAL
		PERMANENTS A	PERMANENTS A		TITULAIRES	NON	
		COMPLET	COMPLET			III OLAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00,0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services techniques		00,0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		12,00	00'0	12,00	4,40	00'0	4,40
Adioint Administratif	0	3,00	00'0	3,00	1,80	00'0	1,80
Adioint Administratif Principal de 1ère Classe	O	2,00	00'0	2,00	1,60	00'0	1,60
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	O	3,00	00'0	3,00	00'0	00'0	00'0
Attaché	A	1,00	00'0	1,00	00'0	00'0	00'0
Attaché Principal	4	1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
Rédacteur	ω ι	1,00	00'0	1,00	00'0	00.0	00,0
Rédacteur Principal de 1ère Classe	m	1,00	00'0	1,00	00'0	0,00	00,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		11,00	5,02	16,02	9,92	00,00	9,92
Adjoint Technique	S	8,00	5,02	13,02	6,92	00'0	6,92
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	O	3,00	00'0	3,00	3,00	00'0	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	0,00	0,00	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00,0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00,00
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
Directeur Général des Services 2 000 à 10 000 habitants	A	1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		24,00	5,02	29,02	15,32	00'0	15,32

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectits physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

## COMMUNE DE VERLINGHEM - COMMUNE DE VERLINGHEM - BP - 2023

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent à 10 % %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mols, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple: emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	IV – ANNEXES	N
	ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL A	C1

## C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N CATEGORIES	CATEGORIES	SECTEUR	REN	REMUNERATION (3)	CON	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
Adjoint Technique	O	TECH	367	00'0	0,00 A 3-a	CDD
Adjoint d'Animation	၁	ANIM	367	0,00	0,00 A 3-a	CDD
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : fechnique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S: Social.
MX: Médico-social.
MT: Médico-echnique.
SP: Sporif.
CULT: Culturel
CULT: Culturel
MM: Admation.
PM: Police.
OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Wollf du contrat (toi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-1 : article 3. L'an ellinéa : accroissement despondant d'activité.
3-2 : article 3. L'an ellinéa : accroissement d'activité.
3-3 : article 3. L'an ellinéa : accroissement d'activité.
3-3 : article 3. L'an ellinéa : accroissement d'activité.
3-4 : article 3. L'an ellinéa : accroissement d'activité.
3-5 : arcanca transporter d'un emploi.
3-4 : absence de radre d'annoisse et long partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-3-5 : emplois de foncionnaire autorité à servir à la fuit en moirs de 1 000 habitains et des foncions et les groupements composés de communes de moirs de 1 000 habitains et des groupements composés de communes de moirs de 1 000 habitains et des groupements composés de communes de moirs de 1 000 habitains et des groupements de moirs de 1 000 habitains et des groupements de moirs de 1 000 habitains et des groupements de moirs de 1 000 habitains et des groupements de moirs de 1 000 habitains et des groupements de moirs de 1 000 habitains et des groupements de moirs de 1 000 habitains et des groupements de moirs de 1 000 habitains et des groupements de moirs de 1 000 habitains et des groupements de moirs de 1 000 habitains et des groupements de moirs de 1 000 habitains et des groupements de moirs de 1 000 habitains de communes de moirs de 1 000 habitains de communes de moirs de 1 000 habitains de moirs de 1 000 habitains de commune de moirs de 1 000 habitains de moirs de 1 000 habitains de commune de moirs de 1 000 habitains de 1 000 habitains de commune de moirs de 1 000 habitains de 1 000 habitains de 1 000 habitains de commune de moirs de 1 000 habitains de commune de moirs de 1 000 habitains de 1 000 hab

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(e) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la joi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de la foi n° 2012-341.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

## C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

<sup>(1)</sup> Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

 $<sup>(3) \ {\</sup>it Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...)}.$ 

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

## C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SIVOM Alliance Nord-Ouest	( )	TFA	25 406,82
SIVOM Lompret-Pérenchies-Verlinghem		TFA	42 428,39
Métropole Européenne de Lille		TFA	332 158,00
Autres organismes de regroupement			

<sup>(1)</sup> Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

## C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régles ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régles dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

## D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
ТЕРВ	2 462 000,00	7,00	34,58	0,00	851 360,00	7,00
TFPNB	91 500,00	6,15	36,39	0,00	33 297,00	6,15
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	28 073,00	100,00	25,37	0,00	7 122,00	100,00
TOTAL	2 581 573,00	8,14			891 779,00	7,83

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents :  $\mathcal{A}$  4 Nombre de suffrages exprimés :  $\mathcal{A}$  7

VOTES:

Pour: 17
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation: 27/03/2023

Présenté par Le Maire, Thierry BONTE (1), A Verlinghem, le 06/04/2023 Le Maire, Thierry BONTE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A Verlinghem, le 06/04/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



	1 .
BLANQUART Elsa	5
BOUREL Benoît	15/
BUISINE Philippe	AB-
COMBRIS Gaëlle	AM
CREPIN Antoine (absent excusé)	
DECLERCK Bernard	(1)
DELAIRE Damien	- Salas
FORESTIER Eric (absent excusé)	
GAQUIERE Christophe	Khu
GOFFAUX Anne	Dolan
GOUSSEN Annick (absente excusée, pouvoir à C. MEURILLON)	Femiler
HAMY Grégoire	8
HUGBART-DELANNOY Virginie	amos
MASSON Nathalie (absente excusée, pouvoir à A. GOFFAUX)	dollar
MAYEUR Capucine (absente excusée, pouvoir à G. HAMY)	a constant
MEURILLON Christiane	Hervillon
POLLEZ Bruno	Aller
QUINART Dominique	Canal -

Certifié exécutoire par Le Maire, Thierry BONTE (1), compte tenu de la transmission en préfecture le 13/04/2023

et de la publication le 44/04/2023

A Verlinghem, le 13/04/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Recu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID: 059-215906116-20230406-BP VILLE 2023-BF

## DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE COMMUNE DE VERLINGHEM

14

## Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-trois, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents : M. Thierry BONTE, Maire - M. Benoît BOUREL - Mme Anne GOFFAUX - M, Damien DELAIRE - Mme Gaëlle COMBRIS - M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire. Mme Elsa BLANQUART - M. Christophe GAQUIERE, Conseillers Municipaux Délégués. M. Bernard DECLERCK - Mme Dominique QUINART - M. Bruno POLLEZ -Mr Grégoire HAMY - Mme Christiane MEURILLON -Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: Mme Nathalie MASSON (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) - Mme Capucine MAYEUR (pouvoir à M. Grégoire HAMY) - Mme Annick GOUSSEN (pouvoir à Mme Christiane MEURILLON) - M. Éric FORESTIER - M. Antoine CREPIN.

Secrétaire de Séance : M. Bernard DECLERCK.

## N° 2023-12 - Objet : Vote du Budget Primitif 2023.

Rapporteur: Mme Anne GOFFAUX,

Sur proposition de la Commission de Finances,

Après en avoir délibéré.

L'Assemblée, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

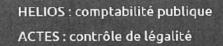
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 764 939,00 €	1 764 939,00 €
FONCTIONNEMENT	2 210 645,00 €	2 210 645,00 €
TOTAL	3 975 584,00 €	3 975 584,00 €

La secrétaire de seance, Bernard DECKERCK.

Certifié exécutoire par le Maire

compte tenu de la transmission en Préfecture le 13/04/623 et de la publication le 14 ok 2013 Thierry BONTE, Maire.

Ainsi fait et délibéré. Pour extrait conforme. Le Maire. Thierry BONTE.





## Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité: Verlinghem

Utilisateur : PASTELL Plateforme

## Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : BP\_VILLE\_2023

Objet: Vote du Budget Primitif 2023

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2023-04-06 00:00:00+02

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 7.1 - Decisions budgetaires

Identifiant unique: 059-215906116-20230406-BP\_VILLE\_2023-BF

URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

## Fichiers contenus dans l'archive :

Туре	Taille
text/xml	987 o
text/xml	112.8 Ko
	text/xml

Nom original:

DOCBUDG\_21590611600011\_059003\_BP\_2023\_13042023000000.xml

Nom métier:

99\_BU-059-215906116-20230406-BP\_VILLE\_2023-BF-1-1\_1.xml

Annexe (Délibération) application/pdf 67.5 Ko

Nom original: del\_2023\_12.pdf

Nom métier :

70\_DE-059-215906116-20230406-BP\_VILLE\_2023-BF-1-1\_2.pdf

## Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 avril 2023 à 17h35min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 avril 2023 à 17h35min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 avril 2023 à 17h35min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 avril 2023 à 17h36min21s	Reçu par le MI le 2023-04-13

Publié le

ID: 059-215906116-20230406-DEL\_2023\_03-DE

## DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE COMMUNE DE VERLINGHEM

5

## Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-trois, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

### Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents: M. Thierry BONTE, Maire – M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire. Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers Municipaux Délégués. M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ –Mr Grégoire HAMY – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** Mme Nathalie MASSON (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – Mme Capucine MAYEUR (pouvoir à M. Grégoire HAMY) – Mme Annick GOUSSEN (pouvoir à Mme Christiane MEURILLON) – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN.

Secrétaire de Séance : M. Bernard DECLERCK.

## N° 2023-03 - Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Rapporteur: Mme Anne GOFFAUX.

Sur proposition de la Commission de Finances,

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

NEMENT
+ 432 258,95 €
+ 187 720,79 €
+ 619 979,74 €
+ 1 125 262,54 €
- 272 585,23 €
0,00 €
619 979,74 €
400 000,00 €
219 979,74 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID: 059-215906116-20230406-DEL\_2023\_03-DE

Ainsi fait et délibéré. Pour extrait conforme. Le Maire, Thierry BONTE.

La secrétaire de séance, Bernard DECLERCK.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 of 223 et de la publication le 14 of 223 Thierry BONTE, Maire

